



BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

**FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE
SPORTS SOUS MARINS**

24, Quai de Rive Neuve

13284 MARSEILLE CEDEX 07

**Rapport sur les Comptes Annuels
et Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31/12/2018**



BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS

24, Quai de Rive Neuve

13284 MARSEILLE CEDEX 07

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FFESSM » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier Général et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre

association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 15 mars 2019

Pour la société SARL JC BRUN CONSEIL

Commissaire aux comptes



Jean-Christophe BRUN

Commissaire aux Comptes



BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SARL JC BRUN CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
940, Avenue Eole - Technosud 2
66100 PERPIGNAN
Tél : 04 48 97 11 66

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	148 772	99 316	49 456	50
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes		22 597	-22 597	-100
Immobilisations corporelles				
Terrains	277 911	277 911		
Constructions	1 166 299	1 086 337	79 962	7
Installations tech., matériel et outillages indus.	22 646	6 944	15 702	226
Autres immobilisations corporelles	552 719	379 453	173 266	46
Immobilisations corporelles en cours	147 760		147 760	
Avances et acomptes		4 100	-4 100	-100
Immobilisations financières (2)				
Participations	962	962		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	914	914		
TOTAL (I)	2 317 984	1 878 535	439 449	23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)	108 475	89 971	18 504	21
Produits intermédiaires et finis		9 316	-9 316	-100
Marchandises	200 058	139 310	60 748	44
Avances et acomptes versés sur commandes	30 289	55 514	-25 225	-45
Créances (3)				
Clients (3)	1 578 329	1 616 693	-38 363	-2
Clients douteux, litigieux (3)	8 161	18 480	-10 319	-56
Provisions pour dépréciations des clients	-6 732	-11 474	4 742	41
Clients Factures à établir (3)	5 000		5 000	
Personnel et comptes rattachés (3)	3 143	8 280	-5 137	-62
Créances fiscales et sociales (3)	5 751	1 890	3 861	204
Autres créances (3)	29 188	26 348	2 840	11
Débiteurs divers (3)	17 505	46 664	-29 159	-62
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 250 452	1 477 590	-227 138	-15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 750 329	1 689 673	60 657	4
Charges constatées d'avance (3)	386 938	400 573	-13 635	-3
TOTAL (II)	5 366 886	5 568 827	-201 940	-4
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 684 871	7 447 362	237 509	3
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SARL JC BRUN CONSEIL
 EXPERT-COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 940, Avenue Eole - Technosud 2
 66100 PERPIGNAN
 Tél : 04 48 07 11 66

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SARL JC BRUN CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
940, Avenue Eole - Technosud 2
66100 PERPIGNAN
Tél : 04 48 97 11 66

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 001 539	3 656 820	344 718	9
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-33 797	344 718	-378 515	-110
SITUATION NETTE	3 967 743	4 001 539	-33 797	-1
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 967 742	4 001 539	-33 797	-1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	274 877	252 436	22 441	9
TOTAL (II)	274 877	252 436	22 441	9
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établis. de crédit (2)		40	-40	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Fournisseurs	329 981	287 843	42 138	15
Fournisseurs, factures non parvenues	43 789	30 716	13 074	43
Dettes fiscales et sociales	353 063	371 125	-18 063	-5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	183 591	50 020	133 571	267
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 531 827	2 453 643	78 185	3
TOTAL (III)	3 442 252	3 193 387	248 865	8
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	7 684 871	7 447 362	237 509	3
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	3 442 252	3 193 387		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques		40		
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SARL JC BRUN CONSEIL
 EXPERT-COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 940, Avenue Eole - Technosud 2
 66100 PERPIGNAN
 Tél : 04 48 97 11 66

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 854	27 585	269	1
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change	2		2	
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	27 856	27 585	271	1
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	512	945	-433	-46
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement	1 616	3 370	-1 754	-52
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 128	4 316	-2 187	-51
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	25 728	23 269	2 458	11
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 449	169 736	-164 287	-97
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	9 064	188 846	-179 781	-95
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	9 064	188 846	-179 781	-95
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	48 310	13 863	34 447	248
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	48 310	13 863	34 447	248
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 246	174 982	-214 228	-122
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 476 136	5 803 230	-327 093	-6
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 509 933	5 458 511	51 421	1
Bénéfice ou Perte	-33 797	344 718	-378 515	-110

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est 7.684.871 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice comptable de -33.797 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établies le 20 février 2019 par les dirigeants.

2. Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- des logiciels amortis sur une durée de 1 an,
- des frais de conception de la charte graphique amortis sur 3 ans,
- des frais de conception de licences en ligne amortis sur 4 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les seuls actifs décomposables identifiés concernent les constructions, en l'occurrence les bureaux du siège social et le local d'entreposage.

Règles et méthodes comptables (suite)

Les durées d'amortissement des immobilisations décomposables sont les suivantes :

▪ Terrains	0 an
▪ Structure	40 à 50 ans
▪ Toiture	40 ans
▪ Ravalement	20 ans
▪ Menuiseries extérieures	20 ans
▪ Electricité, câblage	15 ans
▪ Chauffage, climatisation	15 ans
▪ Plomberie, sanitaires	15 ans
▪ Peintures, tapisseries	10 ans
▪ Sols	15 ans

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti" (hors charges de sous-activité).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

Le stock ancien Beach Wing a été comptabilisé mais ce stock a été déprécié à 100 %.

Ce stock va être distribué et n'a pas de valeur à la clôture de l'exercice.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Règles et méthodes comptables (suite)

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du premier entré – premier sorti. Elles s'élèvent au 31/12/2018 à 1.228.765 €.

Les acquisitions de l'exercice furent de 580.290 €, et les cessions de 827.498 €.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

h) Transferts de charges

Ces comptes sont utilisés afin de comptabiliser les transferts entre comptes de charges ainsi que les remboursements de charges d'exploitation.

Les transferts de charges au nom des commissions servent à comptabiliser les participations des stagiaires à nos activités pour 264.809 €.

i) Informations diverses

La fabrication des cartes de licences plastifiées a été prise en charge par notre assureur pour 11.746 €.

j) Provisions (anciennement dénommées "pour risques et charges")

Il est tenu compte des risques et pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

k) Indemnités de départ en retraite

La FFESSM n'a pas signé d'accord particulier. Elle constate ses engagements de retraite sous forme de provisions dont le montant s'élève à 274.877 € au 31 décembre 2018 charges sociales incluses.

l) Charges à payer

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

m) Passifs éventuels

Ils ne sont pas comptabilisés au bilan, mais sont mentionnés dans l'annexe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Soit une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Produits et charges

La validité des licences fédérales porte sur une période de quinze mois du 15 septembre N au 31 décembre N+1 mais leur prise en compte en produits s'effectue sur une période de douze mois du 1^{er} janvier N+1 au 31 décembre N+1 (correspondant à leur millésime).

Les licences encaissées du 15 septembre N au 31 décembre N sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Les primes d'assurances relatives à ces licences portent sur la période du 15 septembre N au 30 septembre N+1, mais, selon l'usage, c'est l'ensemble du millésime qui est assuré.

Par symétrie avec la période retenue pour les produits, les primes d'assurances comptabilisées du 15 septembre N au 31 décembre N sont donc comptabilisées en charges constatées d'avance.

La revue Subaqua fournit à la Fédération des exemplaires gratuits destinés principalement à l'information des clubs et fournit également des pages gratuites à la Fédération destinées à l'information des lecteurs. Hormis l'incidence de la tva, ces opérations sont comptabilisées symétriquement comme charges de la Fédération et comme produits de la revue Subaqua.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*Actif immobilisé**Immobilisations brutes = 4.782.107 €*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 070 242	127 213	298 890	898 565
Immobilisations corporelles	3 400 653	571 054	90 041	3 881 665
Immobilisations financières	1 877	0	0	1 877
TOTAL	4 472 771	698 267	388 931	4 782 107

Amortissements et provisions d'actif = 2.464.126 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	970 925	77 757	298 890	749 793
Immobilisations corporelles	1 650 012	154 363	90 041	1 714 334
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
Provisions Immob corporelles	0			0
TOTAL	2 620 937	232 121	388 931	2 464 126

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immob. incorp.	852 348	704 258	148 090	1 à 4 ans
Autres immob incorp revue	45 377	45 377	0	1 à 4 ans
Autres immob incorp commissions	840	159	681	1 à 4 ans
Terrain	277 911	0	277 911	0 an
Structure	1 186 724	216 368	970 357	40 à 50 ans
Toiture	39 637	33 771	5 866	40 ans
Ravalement	26 772	25 454	1 318	20 ans
Menuiseries extérieures	54 233	14 607	39 625	20 ans
Garages	40 171	39 436	734	20 ans
Chauffage, climatisation	48 157	20 968	27 188	15 ans
Plomberie, sanitaire	39 714	4 411	35 303	15 ans
Peinture, tapisseries	80 397	21 507	58 890	10 ans
Sols	44 968	17 951	27 016	15 ans
Matériel – outillage	196 582	175 120	21 462	4 à 10 ans
Matériel-outillage commissions	1 212	28	1 184	5 ans
Matériel outillage revue	6 727	6 727	0	4 à 10 ans
Aménagement bureau	709 781	458 560	251 221	10 ans
Aménagement bureau revue	22 371	21 224	1 147	10 ans
Aménagement salle	198 733	6 816	191 917	3 à 10 ans
Matériel de transport	86 562	86 562	0	4 à 10 ans
Matériel info-mob mat bureau	626 407	523 117	103 290	3 à 10 ans
Matériel info bureau commissions	2 447	657	1 790	3 ans
Mat info & mat bureau revue	44 398	41 048	3 351	3 à 10 ans
TOTAL	4 632 470	2 464 128	2 168 342	

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Etat des créances = 5.599.947 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	914		914
Actif circulant & charges d'avance	5 599 033	5 599 033	
TOTAL	5 599 947	5 599 033	914

Produits à recevoir par postes du bilan 44.192 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 000
Autres créances	17 505
Disponibilités	21 687
TOTAL	44 192

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 274.877 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnités	252 436	22 441	0	0	274 877
TOTAL	252 436	22 441	0	0	274 877

Etat des dettes = 3.442.252 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0			
Dettes financières diverses	0			
Fournisseurs	373 770	373 770		
Dettes fiscales & sociales	353 063	353 063		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	183 591	183 591		
Produits constatés d'avance	2 531 827	2 531 827		
TOTAL	3 442 252	3 442 252	0	0

Charges à payer par postes du bilan = 442.260 €

Charges à payer	Montant
Emp & dettes établi de crédit	
Emp & dettes financières div	
Fournisseurs	43 789
Dettes fiscales & sociales	221 304
Autres dettes	177 167
TOTAL	442 260

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4.439.534 €

- Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	869 774	19,59%
Prestations de services	5 324 877	119,94%
Produits des activités annexes	285 596	6,43%
Rabais, remises & ristournes accord	-2 040 713	-45,97%
TOTAL	4 439 534	100,00%

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Produits et charges exceptionnels

Total Produits exceptionnels	9 064
Produits exceptionnels sur opération de gestion	9 064
Produits exceptionnels divers	1 522
Produits sur exercices antérieurs	7 542
Produits sur exercices antérieurs commissions	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0
Divers	0
Divers commissions	0
Reprise sur provision dépréciations	0
Reprise sur provision dépréciation immobilisations	0

Total Charges exceptionnelles	48 310
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	48 310
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	19 326
<i>Amendes et pénalités</i>	865
<i>Dons et libéralités</i>	286
<i>Autres opérations exceptionnelles</i>	0
<i>Charges sur exercices antérieurs</i>	21 834
<i>Charges sur exercices antérieurs commissions</i>	5 999
Dotations aux provisions	0
<i>Dotations provisions litiges</i>	0

FFESSM

ANNEXE

~~SARL JC BRUN CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
940, Avenue Eole - Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Honoraires Commissaire aux Comptes = 18.052 €

Le montant des honoraires Commissaire aux Comptes facturés au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18.052 €.

FFESSM

ANNEXE

SARL JC BRUN CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
940, Avenue Eole - Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN
Tél : 04 48 07 11 66

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	6	
Agents de maîtrise & techniciens	5	
Employés	13	2
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	24	2

7. DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 44.192 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir (41810000)	5 000
TOTAL	5 000

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Recettes à encaisser (468700000)	17 505
TOTAL	17 505

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Produits axa à recevoir (508820000)	21 687
TOTAL	21 687

Charges constatées d'avance = 386.938 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(486000000)	372 901
Charges constat. d'avance revue(486010000)	
Charges constat. d'avance(486020000)	14 037
TOTAL	386 938

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Charges à payer = 442.260 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100000)	43 789
TOTAL	43 789

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés payés dûs personnel(428200000)	54 158
Congés payés dûs pers revue (428210000)	19 877
Primes rtt & récup. à payer(428600000)	17 701
Primes rtt & récup. à payer revue(428610000)	38 995
Charges sociales/congés payés(438600000)	28 557
Charges sles/congés pay revue(438610000)	9 184
Charges sociales/primes rtt & récup(438620000)	9 334
Chges soc./primes rtt & récup/revue(438621000)	18 017
Autres Charges sociales à payer (43865000)	825
Etats/charges à payer(448600000)	24 656
TOTAL	221 304

Autres dettes	Montant
Charges à payer diverses(468600000)	177 167
TOTAL	177 167

FFESSM

ANNEXE

SARL JC BRUN CONSEIL
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
940, Avenue Eole - Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN
Tél : 04 48 07 11 66

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Produits constatés d'avance = 2.531.827 €

Produits constatés d'avance	Montant
Factures diverses(487000000)	32 005
Revue rég & restant à livrer (487100000)	108 762
Affiliations enc d'avance (487200000)	1 440
Affiliations enc avce commerciaux(487210000)	26 496
Licences comptabilisées d'avance(487300000)	2 363 124
TOTAL	2 531 827